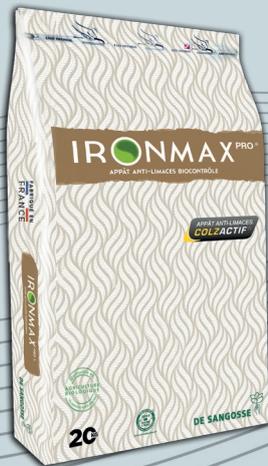




CHOISISSEZ LA PERFORMANCE POUR PROTÉGER VOS CULTURES



OPÉRATION SPÉCIALE AGRICULTEUR

- 300 €

SUR L'ACHAT D'UN ÉPANDEUR SPANDO®

DÈS L'ACHAT DE 300 KG
D'APPÂTS ANTI-LIMACES®

IRONMAX PRO®

DU 1^{ER} JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023

RENSEIGNEMENTS AGRICULTEUR

RAISON SOCIALE

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

TÉL MAIL

SIGNATURE :

Merci de joindre le double de la facture justifiant l'achat de 300 kg d'appât anti-limaces IRONMAX PRO® / IRONMAX® MG / MUSICA® de chez DE SANGOSSE

RENSEIGNEMENTS CONCESSION

RAISON SOCIALE

CONTACT

ADRESSE

TÉL MAIL

NUMÉRO DE SÉRIE DU SPANDO®

CACHET / DATE / SIGNATURE :

Merci de joindre le double de la facture du SPANDO®

*Pour l'achat de 300 kg d'appâts anti-limaces IRONMAX PRO® / IRONMAX® MG / MUSICA® entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023 inclus, bénéficiez d'une remise immédiate de 300 euros H.T. à valoir sur l'achat d'un épandeur SPANDO® effectué avant le 30 juin 2023 inclus auprès d'une concession agréée SPANDO®. Offre exclusivement destinée aux structures agricoles utilisatrices finales des appâts anti-limaces IRONMAX PRO® / IRONMAX® MG / MUSICA®, aux C.U.M.A. et E.T.A., non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours ou à venir, et limitée à un bon de réduction par structure agricole. Règlement de l'offre et informations techniques sur www.ciblage-anti-limaces.fr - Vous êtes informés que les informations demandées sont obligatoires pour bénéficier de l'offre promotionnelle. Ces informations seront utilisées par DE SANGOSSE en vue du traitement de l'offre promotionnelle, ainsi qu'à des fins de prospections commerciales. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition aux informations nominatives vous concernant sur simple demande en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : puysservertm@desangosse.com
IRONMAX PRO® / IRONMAX® MG / MUSICA® - AMM n° 2160226 - Phosphate ferrique anhydre IP MAX 24,2 g/kg - Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE SAS. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection. P501 Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour tous les usages. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 366 378 Euros. 300 163 896 RCS Agen. N° TVA intracommunautaire FR 57300163896. Bonnieux - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - www.desangosse.fr - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Édition JUIN 2022. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Version actualisée des fiches produits disponible sur www.ciblage-anti-limaces.fr - Crédit photo DE SANGOSSE/Gettyimages.

Phosphate ferrique : Non classé

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.